

Livret d'accompagnement pour la mise en stage des étudiant.e.s STAPS-L2 dans les écoles des Hauts-de-Seine

Année universitaire 2022-2023



Contacts

- Arnaud Dumont : responsable mise en stage des étudiants en licence 2 de l'UFR-STAPS de l'université Paris-Nanterre (UPN), arnaud.dumont@parisnanterre.fr .
- Nicole Chedotal, conseillère pédagogique départementale en éducation physique et sportive (CPD-EPS) de la direction des services départementaux de l'Education nationale des Hauts-de-Seine (DSDEN92), ce.cpdeps92@ac-versailles.fr .

Sommaire

Préambule.....	3
Le stage	4
Fonction de l'enseignant-e d'accueil.....	7
Modalités d'évaluations du stage STAPS-L2.....	8
Circuit de la fiche d'évaluation de stage.....	9
Calendrier 2020-2021.....	10

PREAMBULE

Les stages en écoles élémentaires et primaires des étudiants STAPS – Licence 2 de l'université Paris Nanterre sont le fruit du partenariat entre la DSDEN 92 et l'UFR-STAPS de Nanterre. Ce partenariat s'est concrétisé par la signature d'une convention signée le 26 septembre 2016 qui définit l'accueil et les interventions des étudiants dans les classes.

Le stage annuel, réparti en deux semestres a pour objectifs :

- l'analyse de situation de l'éducation physique et sportive dans une école et une classe en particulier ;
- l'observation des pratiques professionnelles de l'enseignant.e volontaire pour accueillir le/la stagiaire ;
- la conception de séquences pédagogiques s'inscrivant en cohérence avec le projet de classe de l'enseignant.e responsable de la classe ;
- la mise en œuvre par les étudiant.e.s des séquences pédagogiques validées par l'enseignant.e.

La collaboration entre les deux institutions permet ainsi d'éclairer les étudiant.e.s sur les pratiques enseignantes dans le 1^{er} degré et d'envisager sereinement le choix d'orientation qui s'offre à eux à l'issue de cette année de formation.

L'intervention en classe d'un expert disciplinaire en cours de formation permet d'enrichir les compétences de l'enseignant.e qui accueille, dans le domaine de l'enseignement de l'éducation physique et sportive.

LE STAGE

Un accueil en circonscription est organisé le lundi 12 septembre 2022 (semestre 1) et le 16 janvier 2023 (semestre 2) pour les nouveaux étudiant.e.s le cas échéant.

Tous les étudiant.e.s affecté.e.s dans une circonscription sont invité.e.s à se rendre à une réunion **organisée par l'inspecteur ou l'inspectrice de l'Education nationale en charge de la circonscription.**

Cette réunion aura lieu dans les locaux de l'inspection de l'Education nationale de la circonscription d'accueil.

I. L'école

Après la première séance qui est effectuée sous la forme d'un accueil de 3 heures en circonscription, la deuxième séance se déroule à l'école et permet à l'étudiant.e de se présenter au directeur-riche d'école puis de rejoindre la classe de l'enseignant.e d'accueil.

Cette première rencontre à l'école doit permettre à l'étudiant.e stagiaire :

- de préciser les conditions de mise en place du stage : dates, caractéristiques générales de la classe, activités pratiquées, activités envisagées/prévues ;
- de recueillir des informations concernant le projet d'école, les infrastructures sportives, les espaces d'école dédiés aux activités sportives, le matériel, les horaires, le fonctionnement, le personnel et le numéro d'établissement à fournir pour l'édition de la convention de stage.

Attention, les étudiant.e.s interviennent sous la responsabilité des enseignants d'accueil volontaires durant la période de stage.

Pour l'année scolaire **2022-2023**, quatre groupes d'étudiants effectuent leur stage le lundi matin, sur **le temps de présence de la prise en charge totale des élèves par l'enseignant** et en fonction des horaires de l'école par exemples 8h30 / 11h30 ou 9h/12h ou 8h30/12h.

Les étudiant.e.s doivent ensuite se rendre à l'université le lundi après- midi.

II. La classe

La situation privilégiée est la suivante :

- deux étudiants (1 binôme) sont affectés avec un enseignant.e d'accueil. Chaque semaine, chacun d'eux intervient alors 1h et observe son camarade 1h à l'aide de la grille d'observations.

D'autres fonctionnements peuvent être envisagées :

- Chaque semaine les deux étudiant.e.s interviennent en se partageant la classe
- Chaque semaine les deux étudiant.e.s interviennent à deux sur le groupe classe

En fonction du nombre d'étudiant.e.s, un étudiant.e pourrait être seul.e en stage, mais en aucun cas ils ne pourront être 3 dans une classe.

Une concertation avec l'enseignant.e est nécessaire afin de cadrer le projet d'activité durant le stage. Seront notamment articulés les éléments suivants : le projet d'école et les compétences à acquérir, la programmation de la classe, les conditions matérielles, l'inscription de la classe à d'éventuelles rencontres de circonscription.

Lors de cette concertation, le rôle et la fonction de chacun (enseignant.e et stagiaire) au cours du stage seront abordés.

Une trace écrite (fiche de préparation de séance) rédigée par l'étudiant.e stagiaire, doit être soumise à l'enseignant.e avant la mise en place de chacune des séances. Il va de soi que chacune des séances s'inscrit dans la continuité de la précédente, sur la base notamment du bilan de la séance précédente.

L'enseignant.e participe à l'évaluation du stage.

Si l'enseignant.e responsable de la classe est absent.e et non remplacé, pas de prise en charge des élèves par l'étudiant.e stagiaire.

En cas d'absence ou de retard de l'étudiant.e, il est impératif que le ou la stagiaire ait prévenu l'école dans les plus brefs délais, et nécessairement avant l'heure d'intervention programmée.

En cas de non présence de l'étudiant.e stagiaire, l'enseignant.e doit être à même d'effectuer la séance afin de maintenir la continuité des enseignements.

III. Les élèves

Un état des lieux du fonctionnement de l'enseignement de l'éducation physique et sportive doit avoir lieu en amont et au cours du stage (ressources, organisation du groupe, de l'activité, relation enseignant-élèves, inclusion éventuelle d'élèves en situation de handicap,).

Au début du stage, une présentation respective des étudiant.e.s et des élèves est indispensable. Le projet d'intervention du stagiaire et les liens éventuels avec d'autres domaines d'enseignements, sont à préciser.

IV. L'enseignement de l'éducation physique et sportive

Il est indispensable pour l'étudiant.e stagiaire de prendre connaissance des programmes de l'école primaire en éducation physique et sportive - horaires, compétences disciplinaires, compétences transversales, activités et mises en œuvre, des compétences correspondant au 5 domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et du projet d'école.

V. Les séances : points de vigilance à avoir et à rappeler aux étudiant.e.s stagiaires

- Les retards : ils désorganisent le fonctionnement de la classe et dévalorisent l'intervention.
- La posture : pour les élèves, être un adulte référent. Être vigilant quant au respect, au vocabulaire, à la tenue et aux attitudes. L'étudiant.e n'est ni un « camarade » ni un grand frère ni un animateur.
- La préparation des séances. **Elles doivent être présentées obligatoirement à l'enseignant.e** pour une analyse conjointe. L'enseignant.e responsable de la classe et l'enseignant.e universitaire en charge des travaux dirigés (TD) peuvent aider à préparer les séances.
- La préparation du matériel et l'aménagement du milieu : doit être adapté à l'âge et au niveau des élèves pour assurer la réussite de tous dans un cadre sécuritaire optimal.
- Les conditions d'enseignement doivent répondre aux normes de sécurité pour chaque élève et prendre en compte les besoins spécifiques de tous (en situation de handicap, ayant un PAI...): les conditions d'enseignement doivent répondre aux normes pour chaque élève.
- Au cours de la séance, éviter les temps morts en :
 - 1) limitant la durée et la complexité des consignes ;
 - 2) en aménageant le milieu avant la délivrance des consignes.
- Assurer un temps d'activité effectif maximum, et privilégier les approches ludiques (différentes d'une approche récréative ou de club), plus à même de maintenir l'engagement physique des élèves.

VI. La coordination

Pour l'UFR STAPS de Nanterre /

Arnaud Dumont, responsable de la mise en stage des étudiants L2 à l'UFRSTAPS

Pour la DSDEN 92 :

Nicole Chedotal, conseillère pédagogique départementale en éducation physique et sportive.

Pour les écoles :

Les inspecteurs de l'Education nationale en charge de la circonscription d'accueil et les équipes de conseillers pédagogiques de circonscription (CPC) en charge du dossier de l'éducation physique et sportive.

FONCTION DE L'ENSEIGNANT.E MAITRE D'ACCUEIL

Son rôle est notamment

Dans un premier temps :

- d'accueillir avec bienveillance le ou la stagiaire dans l'école et dans la classe ;
- de mettre à sa disposition les divers projets (école, classe), programmations et de l'informer des objectifs poursuivis afin qu'il puisse y inscrire ses interventions.

Au cours du stage de :

- faire découvrir le milieu scolaire et son environnement ;
- essayer de ménager une plage horaire afin que l'étudiant puisse bénéficier de l'expérience et des conseils que l'enseignant.e d'accueil voudra bien lui prodiguer. Sans ce retour sur leurs actions, peu d'étudiant.e.s sont en mesure de faire un bilan réellement objectif de leurs interventions et choix pédagogiques. **Dans cette perspective, le rôle de l'enseignant.e d'accueil est donc fondamental ;**
- orienter, conseiller, aider l'étudiant.e au regard des procédures d'enseignement et d'intervention qu'il met en œuvre : mettre à sa disposition ses compétences didactiques et pédagogiques, ses capacités d'analyse.

A l'issue du stage :

- évaluer l'attitude, la progression et les compétences en cours d'acquisition de l'étudiant.e (fiche d'appréciation jointe, à renvoyer suivant le calendrier joint) ;
- faire parvenir l'évaluation à l'inspecteur. trice de l'Education nationale en charge de la circonscription **dans les délais impartis.**

Il est en effet attendu de l'étudiant.e qu'il :

- adopte une démarche d'enseignement adaptée aux élèves ;
- propose des contenus d'enseignement adaptés aux élèves et aux compétences attendues ;
- caractérise les élèves en début, en cours et au terme d'une séquence d'apprentissage sur la base de critères-indicateurs pertinents ;
- analyse objectivement ses choix afin de proposer les régulations nécessaires lors de la séance suivante.

L'enseignant.e est en droit :

- d'exiger une attitude irréprochable (ponctualité, politesse, respect...) et une tenue adaptée ;
- d'exiger la présence de chaque étudiant.e comme enseignant et observateur ;
- d'examiner les préparations avant le cours (projet de séance, de séquence...) ;
- de signaler tout manquement de l'étudiant.e stagiaire à la circonscription.

L'étudiant.e doit s'inscrire dans le cadre de la programmation établie par l'enseignant.e et en respecter la conception. Toute adaptation du contenu et des démarches d'enseignement doit avoir été travaillée en concertation avec l'enseignant.e de la classe.

MODALITES D'EVALUATION DU STAGE STAPS- L2 EM

La fiche d'appréciation est individuelle.

En cas de binôme, l'enseignant.e doit renseigner une fiche par étudiant.e.

L'évaluation du dossier de stage et la validation de l'élément constitutif (E.C.) prendront en compte les appréciations de l'enseignant.e maître d'accueil ayant accueilli l'étudiant.e dans la classe. Il est au moins attendu que l'étudiant.e :

En amont de la séance :

- ✓ s'informe sur l'enseignement et en particulier sur celui de l'éducation physique et sportive dans l'école, sur le projet d'école, les activités-supports, les compétences à acquérir et le projet de classe ;
- ✓ collecte et formalise les données relatives aux caractéristiques de groupes et individuelles de la classe ;
- ✓ programme son enseignement (objectifs de la séquence d'enseignement; compétences visées) ;
- ✓ prépare sa séance dans une séquence d'apprentissage.

Au cours de la séance :

- ✓ participe à l'ensemble des activités de la matinée même si elles ne sont pas liées à l'éducation physique et sportive prévue à l'emploi du temps ;
- ✓ anticipe (prépare son matériel, investit l'espace) tout en assurant un cadre sécurisant actif et passif ;
- ✓ se montre disponible et attentif pour tous les élèves et davantage pour certains (activité de régulation et de remédiation au cours des situations) ;
- ✓ se montre lucide et responsable (prise en charge « réfléchie » et « sécurisée » de la classe) ;
- ✓ mène une réelle activité d'observation étayée lorsqu'il ou elle n'intervient pas.

A l'issue de la séance :

- ✓ se montre réceptif (prise en compte des remarques du maître d'accueil) et objectif ;
- ✓ tient compte des informations recueillies pour améliorer son enseignement ;
- ✓ rédige un bilan effectivement régulateur de ses futures interventions (bilan de séance).

**L'élément constitutif (EC) ne pourra être validé
si le stage n'a pas été effectué en répondant à ces attentes.**

La fiche d'appréciation de l'étudiant.e stagiaire est divisée en trois temps :

- 1 – en amont de la séance ;
- 2 – au cours de la séance ;
- 3 – à l'issue de la séance.

Ces trois temps se décomposent en compétences pour lesquelles trois niveaux d'évaluations sont proposés, pour une évaluation initiale et terminale.

A ce titre, la case « remarques » située en fin de fiche d'appréciation de stage peut servir à exprimer toute suggestion visant à l'améliorer et constituera une avancée pour le suivi et l'évaluation des stages.

CIRCUIT DE LA FICHE D'APPRECIATION DE STAGE

Les fiches d'appréciation de stage sont à renvoyer selon le circuit suivant :

1. la fiche est à **renvoyer par courriel à la circonscription par l'enseignant maitre d'accueil**.
 - le fichier doit être nommé comme suit :
NOM et prénom de l'étudiant_évaluation STAPS semestre (n° du semestre)_année **2022 2023**
 - exemple :
MARTIN Louise_évaluation STAPS semestre 1_année **2022 -2023**
2. La circonscription doit renvoyer la synthèse des fiches d'appréciation :
 - **par courrier** à la DSDEN92 ;

et

 - **par courriel** aux CPD-EPS de la DSDEN 92 à l'adresse courriel suivante :
ce.cpdeps92@ac-versailles.fr
3. après réception de l'ensemble des fiches d'appréciation par les circonscriptions, la DSDEN 92 enverra par courrier l'ensemble des fiches d'appréciation à l'adresse suivante :

UNIVERSITE PARIS NANTERRE
UFR-STAPS NANTERRE
Bâtiment S
Arnaud Dumont
200 Avenue de la République
92001 Nanterre Cedex
06 71 81 38 49

Un rappel sera fait 15 jours avant aux inspecteurs de l'Éducation nationale et aux conseiller.e.s pédagogiques de circonscription en charge du dossier éducation physique et sportive.

CALENDRIER 2022-2023

Première période de stage (semestre 1)

Réunion d'accueil en circonscription : **lundi 12 septembre 2022**

En école : **pour les quatre groupes du lundi 19 septembre au lundi 12 décembre 2022**
(soit une réunion de formation et **11 lundis matins effectifs** de stage en école)

Convention individuelle : **vendredi 30 septembre 2022, 16h**

Dernier délai de signature de la convention individuelle de stage par l'étudiant.e stagiaire qui doit être visée par son enseignant.e universitaire référent.

L'université transmettra les conventions individuelles à la DSDEN des Hauts-de-Seine pour signature par l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'Education nationale des Hauts-de-Seine.

Attention

L'étudiant.e n'est pas autorisé.e à intervenir si la convention individuelle n'est pas signée. Il sera donc en stage en qualité d'observateur. A la date du 30/09/22, si la convention n'est pas transmise, un arrêt de stage pour le semestre sera annoncé à l'étudiant.

Fiche d'appréciation de l'enseignant.e : **Lundi 12 décembre 2022**

Dernier délai pour l'envoi des fiches d'appréciation de la première période de stage par l'enseignant.e à la circonscription.

La circonscription fera suivre la synthèse des fiches d'appréciation en suivant le circuit défini précédemment.

Deuxième période de stage (semestre 2)

En école : pour les quatre groupes du **lundi 16 janvier 2023 au lundi 17 avril 2023**

(**11 lundis matins effectifs** de stage en école)

Fiche d'appréciation de l'enseignant.e : **lundi 03 avril 2023**

Dernier délai pour l'envoi des fiches d'appréciation de la deuxième période de stage par l'enseignant.e maître d'accueil à la circonscription.

La circonscription fera suivre la synthèse des fiches d'appréciation en suivant le circuit défini précédemment.

Attention

Des étudiants.es peuvent demander à arrêter le stage en fin de premier semestre pour changer d'orientation au deuxième semestre.

D'autres, au contraire, peuvent demander à intégrer le dispositif au deuxième semestre.

Pour ces derniers

Réunion d'accueil en circonscription le lundi 16 janvier 2023

Convention individuelle : vendredi 27 janvier 2023, 16h

Dernier délai de signature de la convention individuelle de stage par l'étudiant.e stagiaire qui doit être visée par son enseignant.e universitaire référent.

L'université transmettra les conventions individuelles à la DSDEN des Hauts-de-Seine pour signature par l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'Education nationale des Hauts-de-Seine.